

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230220-2023014-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-014

Séance du 20 FEVRIER 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 19
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 13/02/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 13/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme Sindy GONZALEZ, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. Richard GAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CCDSV – Service économe de flux.

L'économe de flux est un service d'intérêt général, permettant de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie, mutualisé entre les communes d'une même intercommunalité. L'objectif est de permettre de mener à bien une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine. L'économe de flux, à partir d'une connaissance fine du patrimoine, accompagne la commune dans ses projets énergétiques.

Le service économe de flux se décompose en deux niveaux d'intervention :

- **Un niveau 1 de format semblable pour chaque commune**, qui représente une base indispensable pour toute action de maîtrise de l'énergie : réalisation d'un bilan énergétique de la collectivité sur son patrimoine, proposition des pistes de réduction des dépenses, suivi énergétique ;
- **Un niveau 2 personnalisé, adapté aux besoins de chaque collectivité** : appui technique sur les projets de rénovation et de construction de la collectivité, réalisation de mesures, sensibilisation des élus et des utilisateurs des bâtiments publics sur les questions d'énergie.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose aux communes volontaires le service économe de flux à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune souhaite confier à la Communauté de Communes Dombes
d'un service Économe de flux mis en œuvre par la SPL ALEC AIN. Monsieur
Municipal de délibérer en ce sens.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Publié le
ID : 001-210103479-20230220-2023014-DE

Monsieur le Maire précise que la commune participera à hauteur de 0,40 par habitant et par année civile. Le nombre d'habitants pris en compte est celui des derniers chiffres du recensement disponibles de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette participation sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque année civile.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'économe de flux pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal devra,

DÉCIDE

- D'adhérer à ce service économe de flux pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 ;
- De désigner M. Clément PETIT comme « élu référent » ;
- De désigner M. Guillaume DUBOIS comme « agent technique référent » ;
- De désigner M Thierry JULLIEN comme « agent administratif référent » ;
- De participer à hauteur de 0,40 € par habitant et par année civile ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».

Ainsi fait et délibéré
le 20 février 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Richard GAY